



*Servion se digitalise !*

*Information périodique de la Municipalité*

*Septembre 2024*

# *Info Servion*



## **ELECTION COMPLEMENTAIRE D'UN.E CONSEILLER.ERE MUNICIPAL.E**

À la suite de l'annonce de la démission, au 31 décembre prochain, de M. Olivier Auberson, conseiller municipal, les électeurs.trices de la Commune de Servion sont convoqués

**le dimanche 24 novembre 2024 (1<sup>er</sup> tour)**

pour élire un.e conseiller.ère municipal.e.

Le greffe municipal, situé au chemin Clos Joli 2 à Servion (rez de l'ancien Collège), est à disposition, durant les heures d'ouverture, pour :

- répondre à vos questions,
- remettre aux candidats.es une liste officielle qui devra être complétée, signée et déposée, parrainée par au moins 3 citoyens et/ou citoyennes inscrits.es au rôle des électeurs de la Commune de Servion, au bureau du greffe à Servion

**avant le lundi 14 octobre 2024 à 12 heures précises**

Sont éligibles :

- ✓ tous les citoyens suisses, hommes ou femmes, âgés de 18 ans révolus, qui ont leur domicile politique dans la Commune et qui sont inscrits au rôle des électeurs de la Commune de Servion,
- ✓ tous les citoyens étrangers, hommes ou femmes, âgés de 18 ans révolus, qui remplissent les conditions légales, soit 10 ans en Suisse et 3 ans dans le canton de Vaud (art. 5 LEDP), qui ont leur domicile politique dans la Commune et qui sont inscrits au rôle des électeurs de la Commune de Servion.

L'arrêté de convocation affiché aux piliers publics fournit toutes les informations utiles et pratiques notamment en ce qui concerne une éventuelle élection tacite ou un second tour.

Le Greffe municipal est volontiers à disposition pour tout renseignement complémentaire.

*La Municipalité*